

## Conseil Municipal du 20 JUILLET 2018

Etaient présents : Denis Jacquin – Yoann Girard – Jean-François Niess – Lysiane Pointurier – François Monnier – Sylvie Robert – Julie Gillet – Frédéric Arnoux – Michel Domon.

Procuration : Géraldine Leroy à Denis Jacquin.

Excusés : Géraldine Leroy – François Mairey – Kathia Dodane - Patrick Geistel.

10 conseillers participent aux délibérations.

Frédéric Arnoux est élu secrétaire de séance.

Convocations envoyées le 13 juillet 2018.

### ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2018.**

➤ **Communication du Maire**

➤ **Délibérations**

- Création / suppression de postes.
- Subvention aux associations.

➤ **Informations et questions diverses**

- Passage de la CAGB en Communauté Urbaine
- Transfert de voirie.
- Point sur les travaux.
- Questions diverses.

- - - - -

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2018**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.

➤ **Communication du Maire**

- Renouvellement Contrat à Durée Déterminée : ce contrat annule et remplace le contrat pris le 18 avril 2018 de madame Izille DOS SANTOS à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et jusqu'au 05 juin 2018 pour assurer l'entretien de la salle polyvalente, des locaux de l'école, et le nettoyage des jouets du périscolaire et la restauration scolaire, indice brut 347, dans la proportion de 17.40/35<sup>ème</sup>, auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, en date du 07 juin 2018.
- Renouvellement Contrat à Durée Déterminée de madame Izille DOS SANTOS à compter du 06 juin 2018 et jusqu'au 02 septembre 2018 pour assurer l'entretien de la salle polyvalente, des locaux de l'école, et le nettoyage des jouets du périscolaire, Indice brut 347, dans la proportion de 16.25/35<sup>ème</sup> auquel s'ajoute le supplément familial de traitement, en date du 07 juin 2018.
- Arrêté portant avancement d'échelon de madame Marie-Thérèse VALOT, adjoint technique territorial, à compter du 27 juillet 2018 : échelon 9 – Indice brut 370, en date du 15 juin 2018.
- Arrêté municipal du 25 juin 2018 : chaussée rétrécie – alternat par panneaux lors des travaux de M. DAVIOT Stéphan – 2 Bis rue du Château – sur la commune de Torpes, le 26 juin 2018.
- Certificat d'urbanisme d'information (Type a) délivré par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 19 juin 2018 par Maître Bernard PHILIPPE pour un terrain sis 6 Place de l'Église – AA 66 et AA 67 lieu-dit Au Château, superficie 612 m<sup>2</sup>, pour connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- Certificat d'urbanisme d'information (Type a) délivré par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 19 juin 2018 par Maître Bernard PHILIPPE pour un terrain sis 19 rue du Château – AA 72 lieu-dit Au Château, superficie 1802 m<sup>2</sup>, pour connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

## Commune de Torpes – Conseil Municipal du 20 juillet 2018

- Accord d'un permis de construire modificatif en cours de validité délivré par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 30 mars 2018 par Monsieur Laurent MILLET demeurant 3 impasse des Loriots pour des modifications diverses, en date du 26 juin 2018.
- Arrêté municipal n° 26-06-2018 portant, à titre temporaire, déviation de la circulation lors des travaux de réalisation d'un arrêt de bus rue du Centre, du vendredi 28 juin au vendredi 06 juillet 2018 inclus, la circulation sera interdite dans les deux sens rue du Centre, la voie sera coupée entre le 22 rue du Centre et l'impasse des Vignottes.
- Décision de non opposition d'une déclaration préalable délivrée par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 14 juin 2018 et complétée le 14 juin 2018 par monsieur Frédéric AMIOT demeurant 2 rue du Murier à Grandfontaine, sur un terrain sis 18 route de Grandfontaine à Torpes, pas de création de surface de plancher, pour le rajout d'une avancée de toit pour couvrir la terrasse extérieure en tuiles MIGEON – cotes 11.60 ml x 4 ml avec 3 poteaux.
- Décision de non opposition d'une déclaration préalable délivrée par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 14 juin 2018 et complétée le 14 juin 2018 par monsieur Frédéric AMIOT demeurant 18 route de Grandfontaine pour un terrain sis 18 route de Grandfontaine pour une avancée de toit pour protéger le matériel à l'extérieur de l'atelier.
- Décision de non opposition d'une déclaration préalable délivrée par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 28 juin 2018 et complétée le 28 juin 2018 par madame Marion ROUSSEAU demeurant 7 rue du Centre pour un terrain sis 7 rue du Centre pour la pose d'une clôture en bois en lieu et place du grillage existant et pose d'une clôture en bois sur le muret en pierre afin de mettre à niveau, en date du 02 juillet 2018.
- Autorisation donnée par le Maire à Monsieur Guillaume Lanaud Lecomte, Responsable, à organiser la « Course de la Grapille » sur le territoire de la Commune de Torpes (Doubs) pendant la journée du dimanche 04 novembre 2018.
- Certificat d'urbanisme d'information (Type a) délivré par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 19 juin 2018 par Maître Christophe BELLARD pour un terrain sis 5 rue des Deux Fontaines – AB 104 220 221, superficie 1419 m<sup>2</sup>, pour connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- Arrêté municipal n°12-07-2018 portant, à titre temporaire, déviation de la circulation lors des travaux de pose d'enrobé rue du Centre le vendredi 13 juillet 2018, en date du 12 juillet 2018.
- Demande d'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie par Monsieur François Monnier, retraité, domicilié 3 rue de la Corvée à Torpes, du 04 novembre 2018 à 08.00 h au 04 novembre 2018 à 18.00 h, au 2 route d'Osselle, pour la course de la Grapille.
- Arrêté municipal n° 2018-07-12-01 portant à titre temporaire, déviation de la circulation lors de la course de la Grapille du 04 novembre 2018.

### ➤ **Délibérations**

#### - **2018-07-20-29 : CRÉATIONS / SUPPRESSION DE POSTES**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 29 août 2014 pour l'augmentation des horaires des personnels travaillant à l'école suite à la mise en place des T.A.P.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 qui permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Dans ce contexte et compte tenu du retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018 à l'école de Torpes, plusieurs de nos agents verront donc leur temps de travail diminué, en effet les horaires redeviendront ceux existants avant la délibération du 29 août 2014. De ce fait, un courrier a été adressé au Comité Technique Paritaire pour avis.

Le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 15 mai 2018 concernant les diminutions d'horaires demandées a émis un avis défavorable à l'unanimité des représentants des collectivités territoriales et des représentants du personnel ; dans sa séance complémentaire du 12 juin 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités territoriales et un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant le tableau des emplois adoptés par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif le 05/04/2018

Considérant la nécessité de supprimer 2 emplois d'adjoint technique territorial (poste d'adjoint technique territorial actuellement à 28.57/35° - poste d'adjoint technique territorial actuellement à 10.24/35°) en raison de la suppression des T.A.P. dès la rentrée de septembre 2018

Le Maire propose à l'assemblée,

La création de 2 emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet de 27/35° (perte de la qualification CNRACL) et 9 /35° pour exercer les fonctions d'adjoint technique territorial à l'école de Torpes

Il est rappelé que le personnel concerné a été contacté et est d'accord pour effectuer ces nouveaux horaires.

Concernant la réorganisation des horaires suite à la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2018, il s'avère qu'un réajustement des horaires a été effectué et les nouveaux horaires s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, à savoir :  
 ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe 28 h 00 au lieu de 28 h 46.  
 ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe 17 h 42 au lieu de 17 h 38.

Le nouveau tableau des emplois est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDENT** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012 – personnel.

#### - 2018-07-20-30 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la somme votée au Budget Primitif 2018, à savoir : **3 400.00 €** et présente le tableau de répartition des subventions suivant.

<i><b>Dénomination Association</b></i>	<i><b>Versement effectué en 2017</b></i>	<i><b>Versement proposé en 2018</b></i>
Entraide Val Saint-Vitois	400.00 €	300.00 €
Fanfare La Fraternelle	100.00 €	100.00 €
Les Restaurants du Cœur	0 €	200.00 €
Pep du Doubs / SADAP	200.00 €	200.00 €
Secours Populaire Français	0 €	130.00 €
Coopérative scolaire 128 élèves à 6 €	840.00 € 140 élèves	770.00 €
USTB Tennis de Table	600.00 €	400.00 €
Banque Alimentaire	300.00 €	300.00 €
Sclérosés en plaque	200.00 €	200.00 €
La Torpésienne	0 €	400.00 €
Bad in Torpes	600.00 €	400.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à effectuer les versements des subventions indiquées ci-dessus.

#### ➤ Informations et questions diverses

- Passage de la CAGB en Communauté Urbaine : transfert de la voirie.  
 L'estimation des attributions de compensation liées à ce transfert a été figée suite à une réunion avec les services de la CAGB.  
 Si l'AC en fonctionnement est acceptable, l'AC en investissement se situe à un niveau trop élevé si l'on prend en compte le remboursement de l'emprunt dédié en grande partie à des travaux de voirie (rue de la Gare, route d'Osselle, place de l'Église). Un audit financier pour vérifier la soutenabilité financière a été demandé. Les conclusions du cabinet chargé de cet audit seront transmises à un collègue indépendant de la CAGB qui fixera le montant de l'AC éventuellement modifié.
- Point sur les travaux : les fenêtres de toit du bâtiment scolaire ont toutes été changées. Point à temps et goudronnage réalisé par les agents du SIVOM (parking de la SP, rue des Deux Fontaines, extrémité rue de Trébillet). Restent à traiter le chemin de la Piroulette et la rue du Lavoir. Lavoir qui a été entièrement nettoyé. Il est demandé que son entretien soit plus régulier et que son fonctionnement soit amélioré afin d'éviter les débordements du premier bac qui inondent les abords et favorisent la pousse de mauvaises herbes. Les travaux d'assainissement sont achevés ; leur réception aura lieu mercredi 25/07. Le remplacement de la conduite d'eau de la partie haute de la rue de la gare est achevé également.
- Charte paysagère : animation à Torpes le 13 octobre de 9h30 à 12h liée au paysage et espaces naturels proposée par la CAGB. À l'issue de cette animation, la mairie offrira le verre de l'amitié.
- Courrier de l'ABF suite à la rénovation du Monument aux Morts qui conteste cette rénovation telle qu'elle a été menée. Nous attendons le retour suite à la réponse qui a été faite à ce courrier.
- M. Domon portera chez le percepteur la recette de la régie de boissons (fête de la Musique et coupe du monde de foot).